

CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

Compte-rendu
Jeudi 7 décembre 2023
10h00-13h00

Présents : Bernard Nucci, Ludovic Serraille, Jean-François Durand, David Peralta, Olivier Taxil, Aurélie Potel, Nicolas Dessale ;

Excusés : Guillaume Clément, Daniel Flamme, Marc-Olivier Houel, Thomas Felon, Christophe Alary, Didier Limongi, Antoine Gouesbet, Nicolas Bultheel, Thierry Guillou;

MAIAGE : Samantha Foulon, Alban Raimbault ;

- Procès-verbal du CA SNEA du 26.09.2023 ;

Le PV du conseil d'administration du 26 septembre est adopté à l'unanimité.

- **Actualités MAIAGE** :
 - o Social

Samantha Foulon (Déléguée Générale) revient sur les derniers travaux de la commission sociale de la branche.

➔ NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)

Les prochaines NAO se tiendront les 9 et 23 janvier 2024.

Suite au CODIR, les discussions ne sont pas arrêtées pour définir la position patronale en termes de % de revalorisation, l'incertitude économique prédomine.

Un tour de table pour échanger sur 2024 confirme un état d'esprit commun : Après 2 ou 3 années d'un niveau d'activité satisfaisant, les signaux faibles d'un tassement sont repérés sur l'ensemble du territoire. Cela se traduit par des industries qui se mettent en chômage technique notamment et une moindre pression ressentie dans les discussions avec les salariés.

Concernant la revalorisation des minima, il est souligné qu'il faut faire attention après plusieurs hausses consécutives car cela influe sur le reste de la grille et par conséquent sur les revalorisations en entreprise. La marge utilisée par les TPE pour être attractives et garder leurs salariés se réduit d'autant. Certains doivent également compter avec la concurrence transfrontalière voire le coût de la vie urbaine vs vie en province.

→ Nouvelle classification : accord de révision des classifications du 10 juillet 2023 (circulaire MAIAGE diffusée en décembre 2023 / voire ci-joint)

Elle est d'ores et déjà applicable volontairement. 12 mois suite à l'extension de l'accord, elle sera rendue d'application obligatoire.

A noter que l'accord prévoit des fiches emploi-repères réalisées pour harmoniser les dénominations et le contenu des tâches correspondantes à certains emplois de la branche. L'objectif est de venir en soutien des chefs d'entreprises pour positionner leurs salariés dans la grille.

→ CQP

Les travaux avancent à un bon rythme. Les administrateurs SNEA participants au groupe de travail sont remerciés pour leur investissement.

Une inscription au RNCP est visée in fine.

Pour le Bac Pro GPPE, un travail de fond est réalisé pour ajuster le contenu et les compétences apprises avec les activités réelles demandées au sein des entreprises. Il est demandé de faire remonter des rex et des compétences concrètement recherchées. Cela permet d'orienter les travaux et trouver la bonne équation Ecole / Entreprise.

Il est souligné le problème de communication de nos métiers au niveau collège/lycée pour orienter les élèves. Cela est dû notamment par le fait que les professeurs eux-mêmes n'ont souvent jamais travaillé en entreprise et ne connaissent pas la diversité des métiers sur le terrain.

→ Circulaires publiées récemment

- o Une circulaire paritaire est envoyée afin d'apporter un éclairage sur les points de la nouvelle classification ;
- o Une circulaire sur la TVA à appliquer a été mise à jour et transmise à l'ensemble des adhérents ;
- o Une circulaire de circonstance concernant le 13^e mois a été transmise également ;
- o Une circulaire sur la prime de partage de la valeur est en cours de préparation ;

- **Actualités SNEA :**

- o QUALITASS

La phase des travaux au sein d'un groupe de travail réunit à l'ASTEE est imminente. La liste des participants est quasiment bouclée (VEOLIA EAU, SUEZ, Agence de l'eau de différents bassins versants...).

Quelques cibles restent à sonder : AITF (technicien des collectivités), FNCCR (collectivités concédantes et régies)

- o REUT

Le rapport final est réceptionné.

Il sert de support du lobbying dans les territoires auprès des interlocuteurs concernés par la problématique (Agence de l'eau, ARS, Collectivités) dans un objectif de nous faire identifier et leur offrir notre accompagnement dans notre domaine d'activité pouvant utiliser la REUT.

Un plan de communication est déployé pour appuyer la demande d'un arrêté interministériel pour autoriser l'hydrocurage comme type d'usage pour la REUT. Il cible le ministère de la Transition Ecologique et l'administration centrale pour le niveau national mais aussi les représentants institutionnels (Agence de l'Eau, préfecture, Collectivités) pour le niveau local.

Également, les adhérents ont été destinataires des éléments de langage pour appuyer les démarches locales. L'objectif est d'être à l'initiative et/ou venir en soutien de projets permettant la mise en place de REUT pour notre type d'usage.

Conscient qu'il faille une qualité minimale pour son utilisation, néanmoins, une attention particulière sera portée sur le fait qu'un traitement supplémentaire ne soit pas imposé. Cela aurait pour conséquence un tarif certainement dissuasif pour une généralisation d'utilisation de la REUT. Au contraire, dans un deuxième temps, l'interdiction d'utilisation de l'eau potable pourrait être un élément d'incitation à basculer vers la REUT. A suivre.

- o Hygiène immobilière

Voir le compte-rendu ci-joint.

Les administrateurs participants sont : Bernard Nucci, Thierry Guillou (animateur), Jean-François Durand et Didier Limongi.

- o 2024 : Tour de table

Globalement, C'est l'incertitude qui prévaut. La diversification des activités permet d'amortir une conjoncture qui s'annonce moins positive que les 2-3 années précédentes. Les prix de vente sont augmentés et rationalisés.

Les administrateurs ont conscience que nos métiers sont sous-payés du point de vue de la technicité déployée vis-à-vis d'autres secteurs pourtant proches en termes de périmètre d'interventions.

- **Questions diverses :**

- o A titre d'information :
 - Charte ANC 33 : Intervention durant une matinée consacrée aux différents métiers de l'ANC. L'axe vidangeur est orientée sur la problématique des exutoires.
- o 2024 : Année d'élection
 - Le mandat des élus du SNEA arrivera à son terme lors du congrès 2024. Dès à présent, vous pouvez soumettre votre candidature pour intégrer le conseil d'administration (1 réunion/trimestre, la visio est possible, un dîner convivial annuel)